

14 MARS 2025



N° 2025/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 24 février 2025

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présent(s) : 10</p> <p>Pouvoir(s) : 03</p> <p>Absent(s) : 00</p> <p>Délibération comportant 2 pages</p>	<p>Les membres présents en séance :</p> <p>M. CARPENTIER - Mme GUARINO – M. BARNAKIAN Mme GUIONNET - M. LIVON – Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN – Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</p> <p>Mme JULIEN à M. BARNAKIAN M. MARZA à Mme GUARINO M. POTAUX à M. SEGUIN</p> <p>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : /</p> <p>Le ou les membre(s) absent(s) : /</p>
---	--

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS DE CARRY-LE-ROUET

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs par la loi elle-même conformément aux articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles. L'acceptation du don relève des attributions du président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire. Le don ne devient en effet effectif qu'après acceptation définitive par le conseil d'administration sous la forme d'une délibération.

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet au Conseil d'Administration du CCAS le don d'un montant de 4000 € (quatre mille euros) remis par chèque au CCAS de Carry-le-Rouet par [REDACTED], Directeur de Production de France Télévision Marseille, domicilié à [REDACTED], [REDACTED], dans le cadre d'un tournage de série télévisée à Carry-le-Rouet du 3 au 7 mars 2025.

Les administrateurs sont appelés à délibérer sur l'acceptation d'un don de 4000 € tel qu'exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,

Après concertation et après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTÉ** le don de 4000 € (quatre mille euros) remis par chèque au CCAS de Carry-le-Rouet par [REDACTED], Directeur de Production de France Télévision Marseille, domicilié à [REDACTED], [REDACTED], dans le cadre d'un tournage de série télévisée à Carry-le-Rouet du 3 au 7 mars 2025.

- 13 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « ABSTENTION »

La recette sera inscrite sur le budget du CCAS – Exercice 2025.

Le document mentionnant le nom et coordonnées du donateur fait l'objet d'un classement dans le registre non communicable du CCAS de Carry-le-Rouet.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le **14 MARS 2025**
ID : 013-261300693-20250305-2025_06DELIB-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : **14 MARS 2025**
Et publication ou notification
Le **14 MARS 2025**



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 05 MARS 2025

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet